

## ORDONNANCE DE POLICE

(Modification de date)

Le Bourgmestre,

Attendu que le mardi 6 janvier 2026 se déroule à Modave, section de Strée, rue Bois Rosine, face au Château d'eau, des travaux de télécommunications ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique ;

Vu la demande formulée par l'entreprise Anthonymsigns ([info@anthonymsigns.be](mailto:info@anthonymsigns.be) - 0460/967.120) ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29 ;

### **ARRÊTE :**

Article 1 : La rue Bois Rosine, dans sa portion comprise entre le numéro 2 et l'Hôtel de Police, est fermée à toute circulation le mardi 6 janvier 2026 entre 8h et 18h, en raison de travaux de télécommunications sur le Château d'eau.

Article 1 bis : Interdiction de stationner même date même lieu.

Article 1 ter : Une déviation est mise en place par le demandeur via les rues Elmer et Sainte-Geneviève.

Article 2 : La signalisation sera placée conformément au Code de la Route par les organisateurs.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz) ainsi qu'au service communal des Travaux.

Article 5 : Elle sera soumise à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Modave, le 9 décembre 2025.

